



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/24

ID : 031-213104219-20241218-DEL2024_07_01-DE



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 18 décembre 2024

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

12 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 2024

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, MARTY, SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON

Messieurs GUERRIOT, RENOUX, BONTEMPS, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme TARDIEU

M. GAROUSTE avait donné procuration à Mme BESOMBES

Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA

M. CARRIERE avait donnée procuration à M. GUERRIOT

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

M. MIJOLE avait donné procuration à Mme GAMBET

Absents

M. PIRIOU

Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (23 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-07-01

Gestion de l'EPJ 2025-2026 – Nouvelle convention tripartite avec les Foyers Ruraux 65/31 et JLH

Par délibération du 2022-02-13 du 6 avril 2022, le Conseil Municipal avait approuvé la convention à signer avec Les Foyers Ruraux pour la gestion de l'Espace Pins et Jeunes (EPJ) à compter du 01/07/2022.

Comme cela avait été annoncé dès le début, cette convention avait ensuite été élargie à un partenaire associatif local, en l'occurrence l'association Jeunesse et Loisirs du Haumont (JLH) par une délibération 2023-01-07 en date du 15/03/2023.



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 13/12/24

Rever
Levraut

ID : 031-213104219-20241218-DEL2024_07_01-DE

La convention a ensuite été modifiée à la marge par délibération 2024-01-03 pour tenir compte de l'évolution du mode de financement décidé par la CAF lors du Conseil Municipal du 30/01/2024.

Ladite convention arrivant à échéance le 31/12/2024, les parties se sont rapprochées au printemps 2024 et après avoir réalisé un bilan commun des deux années écoulées ont convenu de renouveler la convention pour une nouvelle période de deux ans qui couvrira les années 2025 et 2026.

La nouvelle convention reprend les termes de la précédente pratiquement sans modifications.

Le budget prévisionnel de la structure pour l'année 2025 s'élève à 87 413 € et la part de subvention de la Commune est estimée à 40 661 €.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE le projet de convention tripartite à signer avec les Foyers Ruraux 65/31 et l'Association Jeunesse et Loisirs du Haumont pour la Gestion de l'Espace Pins et Jeunes pour les années 2025 et 2026.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 18 décembre 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

